

# COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

\* \* \* \* \*

**SEANCE DU 26 AVRIL 2007**

\* \* \* \* \*

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille sept, le vingt-six avril, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **29**

Date de convocation du conseil municipal : 19 avril 2007

Date d'affichage : 19 avril 2007

Présents : Mr DOLIMONT, Maire, Mme FEUILLADE, Mr FOUGERE, Mme DIAZ, Mme SESENA, Mr VAUD, Mme DESCHAMPS, Mr BOUYER, Mr BLANCHON, Mme MARTIN, Mme AYMARD, Mr THIBAUD, Mme ROUX, Mr ROUSSEAU, Mme OPHELE, Mr TAMISIER, Mr GARDILLOU

Absent avec procuration :

Mr BAUER avec procuration à Mme SESENA  
Mme LOUIS avec procuration à Mr VAUD  
Mr SAUGNAC avec procuration à Mr DOLIMONT  
Mme CARDINAL avec procuration à Mme DIAZ  
Mr ROUGEMONT avec procuration à Mr FOUGERE  
Mme AUPETIT avec procuration à Mme OPHELE

Absents excusés :

Mme EPINOUX, Mme BILLAUD, Mr TERRACHER, Mr CHAPERON,  
Mme DUCONGE, Mme LARMUSEAU

Mr FOUGERE a été nommé secrétaire de séance.

## **N° 20/2007 : CREATION D'UN EMPLOI DE CONTROLEUR PRINCIPAL A TEMPS COMPLET**

Par délibération en date du 21 décembre 2006, le Conseil Municipal avait accepté le tableau des emplois permanents de la collectivité.

Compte tenu du départ en retraite d'un responsable des Ateliers Municipaux, il s'avère nécessaire de le remplacer par un agent titulaire du grade de contrôleur principal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi de contrôleur principal et ainsi de modifier le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 03 mai 2007.

Le Maire,  
Denis DOLIMONT.

**N° 21/2007 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION  
2<sup>ème</sup> CLASSE A COMPTEUR DU 1<sup>er</sup> MAI 2007**

Par délibération en date du 21 décembre 2006, le Conseil Municipal avait modifié le tableau des emplois permanents de la collectivité.

Afin de faire face aux besoins du Centre de Loisirs, il convient de procéder au recrutement d'un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité au 1<sup>er</sup> mai 2007.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 03 mai 2007.

Le Maire,  
Denis DOLIMONT.

**N° 22/2007 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION  
FINANCIERE 2007 ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION  
C.S.C.S. AMICALE LAIQUE**

**REFERENCE** : Délibération n°89/2003 du 18/12/2003.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance de la convention financière régularisée chaque année avec le Centre Social et formalisant le montant de la subvention allouée à l'association.

Dans le cadre du budget 2007, vous avez d'ores et déjà accepté d'attribuer une somme de 120 567 €.

Or la Commission aux Associations avait retenu dans sa séance du 31 janvier, l'attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle de 4 400 € qu'il convient de faire apparaître dans le montant global de la subvention et qui devra faire l'objet ultérieurement d'une décision modificative pour porter cette somme au compte 6574 – Subventions aux associations.

Le montant total de la subvention est donc de 124 967 € dont 77 959 € au titre de l'aide directe apportée par la ville.

Les sommes annotées sont portées aux comptes :

- 6132 : Locations immobilières
- 6574 : Subventions aux associations
- 64111 et suivants : Charges de personnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière 2007 entre la Ville et le Centre Social, Culturel et Sportif Amicale Laïque.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 03 mai 2007.

Le Maire,  
Denis DOLIMONT.

**N° 23/2007 : MODIFICATION DES STATUTS DU S.D.I.T.E.C. (Syndicat  
Départemental pour l'Informatique et les Technologies de  
Communication)**

**REFERENCE** : Courrier du SDITEC du 23 mars 2007.

Monsieur le Maire soumet à l'appréciation du Conseil Municipal une modification des statuts du Syndicat pour l'Informatique des Collectivités.

Il est proposé d'ajouter dans l'article 2 des statuts, portant sur les compétences du Syndicat, à la suite d'une modification des règlements d'attribution des subventions de plusieurs collectivités territoriales départementales et régionales :

« le syndicat peut également à titre accessoire fournir les prestations de service, liées à l'informatique et aux technologies de communication, aux collectivités territoriales et établissements publics de la région Poitou-Charentes non membres du Syndicat ».

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Adopte la modification de l'article 2 des statuts telle qu'elle est proposée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 03 mai 2007.

Le Maire,  
Denis DOLIMONT.

## **N° 24/2007 : RESILIATION ET CONCLUSION D'UN BAIL A FERME - AUTORISATION DE SIGNATURES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande écrite de Monsieur VALTAUD Jean-Luc d'arrêter l'exploitation des terres situées à Saint-Yrieix – section AN63 – au lieu dit « Près de la Fontaine de Jean » et donc de résilier le bail à ferme conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Il informe également le conseil municipal que Monsieur Christopher BRUN domicilié au lieu dit « Fontenille » à Champniers a formulé le souhait de reprendre ces terres en exploitation.

Ce changement d'exploitant ne suscitant aucune observation, ou difficulté particulière, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, de procéder amiablement à la résiliation du bail à ferme conclu en date du 1<sup>er</sup> janvier 2002 et de conclure un nouveau bail de 9 ans avec Monsieur Christopher BRUN sur les mêmes bases que le précédent.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

accepte le principe de résiliation du bail à ferme conclu avec Monsieur Jean-Luc VALTAUD et l'établissement d'un nouveau bail avec Monsieur Christopher BRUN sur les mêmes bases que le précédent.

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et notamment le nouveau bail à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 03 mai 2007.

Le Maire,  
Denis DOLIMONT.